

Sainte-Thérèse, le 26 juillet 2018

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les 22 lots, ainsi que les anciens lots, tels qu'inscrits à votre demande (Projet de construction sur le lot 3 737 039 du cadastre du Québec, à Morin-Heights).

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 28 juillet 2014, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 23 août 2007, 3 pages
3. Avis d'infraction du 4 septembre 2007, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 22 mars 2012, 5 pages
5. Lettre du 26 septembre 2012, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (18)

Sainte-Thérèse, le 28 juillet 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

9072-8775 Québec inc.  
447, rue Principale  
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec)  
J0R 1R4

N/Réf. : 7330-15-01-02017-01  
401159753

**Objet : Installation et exploitation d'un système de gestion des eaux usées**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 22 février 2013, reçue le 4 mars 2013 et complétée le 21 juillet 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'un système de gestion des eaux usées domestiques comprenant une fosse à rétention totale étanche d'un volume de 14 m<sup>3</sup> munie d'un flotteur de haut niveau relié à une alarme localisée à l'intérieur du bâtiment.

Réalisation d'un programme de suivi par l'exploitant dès la mise en service du système de gestion.

Les travaux auront lieu aux 711, 717 et 719 chemin du Village sur le lot 3 737 037 du cadastre du Québec, municipalité de Morin-Heights, MRC Les Pays-d'en-Haut.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lute contre les changements climatiques, datée du 22 février 2013 et signée par Xavier Kasim, ing., [art. 23-24](#) concernant une demande d'autorisation, article 32, pour une installation septique commerciale, Ultramar Morin-Heights, ainsi que les documents annexés;

- Courrier électronique portant en objet « *RE : Vidange periodique Ultramar* », document d'une (1) page, daté du 27 mai 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE: Vidange periodique Ultramar* », document d'une (1) page, daté du 13 juin 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE: Vidange periodique Ultramar* », document d'une (1) page, daté du 8 juillet 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 25 juillet 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE : V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 20 août 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE : V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 9 septembre 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE: V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 12 septembre 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *RE: V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 18 septembre 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique portant en objet « *V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 6 novembre 2013 et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique et pièce jointe (1) portant en objet « *RE: V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 13 novembre 2013 (13 : 23) et signé par Xavier Kasim. ing.;
- Courrier électronique et pièce jointe (1) portant en objet « *RE: V/réf 7330-15-01-02017-01* », document d'une (1) page, daté du 20 décembre 2013 (11 : 52) et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique et pièces jointes (3) portant en objet « *V/réf 7330-15-01-02017-01 Morin-Heights* », document d'une (1) page, daté du 16 janvier 2014 (16 : 15) et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Courrier électronique et pièces jointes (4) portant en objet « *RE: V/réf 7330-15-01-02017-01 Morin-Heights* », document d'une (1) page, daté du 21 février 2014 (12 : 29) et signé par Xavier Kasim, ing.;



- Courrier électronique et pièces jointes (4) portant en objet « TR : V/réf 7330-15-01-02017-01 Morin-Heights », document d'une (1) page, daté du 12 juin 2014 (13 : 29) et signé par Xavier Kasim, ing.;
- Lettre portant en objet « Engagements du requérant », document d'une (1) page, daté du 15 juillet 2014 et signé par Richard Huot, Vice- Président, 9072-8775 Québec inc.;
- Courrier électronique et pièce jointe (1) portant en objet « TR: V/réf 7330-15-01-02017-01 Morin-Heights », document d'une (1) page, daté du 21 juillet 2014 (13 : 45) et signé par ( art. 53-54 et 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/CB/cp

Par : Marie-Josée Gauthier  
Directrice adjointe de l'analyse et  
de l'expertise de Lanaudière et des  
Laurentides

Pour Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2007-08-23 <i>année - mois - jour</i>	Heure d'arrivée : 9h00	Heure de départ : 10h15
Date de rédaction : 2007-08-24 <i>année - mois - jour</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7330-15-01- 02017-00	
Technicien: Sonia Ouellet	Accompagné de : Keith Kübeck (insp. Municipal) James Jackson	
No intervention (SAGO) : 300378488	No document (SAGO) (facultatif): 400429554	

## Motif de l'inspection

Secteur : <input type="checkbox"/> industriel <input checked="" type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But : Vérifier le bien-fondé de la plainte relativement à une installation septique commerciale défectueuse.

## Plainte

No de demande (SAGO) : 200184708	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.	Date : 2007-08-23

## Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 717, rue du Village Morin Heights (Québec) JOR 1H0	Adresse postale (si différente) : 9072-8775 Québec inc. 447, rue Principale St-Sauveur-des-Monts JOR 1R4
No du lieu (SAGO): X2098900	Type de lieu : Immeuble commercial
Responsable du lieu : 9072-8775 Québec inc.	No intervenant (SAGO) : Y2068904

## Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Keith Kübeck	insp. Municipal	450-226-3232
James Jackson	insp. Municipal	450-226-3232
Richard Huot	Adm. 2 <sup>ème</sup> actionnaire	450-227-923 2923
Claude Beauregard	Adm. 1 <sup>er</sup> actionnaire	450-563-2128
Michel Plante	Maire	450-226-3232

## Pièces annexées

## Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
x photos	2		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		



## 2. Description de l'inspection

En compagnie de M. Keith Kübeck et M. James Jackson, je me suis rendue à l'adresse indiquée. M. Kübeck me confirme qu'un test au colorant (traceur) a été réalisé et que ce dernier a été concluant. Les photographies nous ont déjà été transmises à cet effet.

Arrivés sur les lieux, 2 représentants de la compagnie propriétaire nous attendaient. Les 2 hommes en question sont M. Claude Beauregard (qui est venu à ma rencontre) ainsi que M. Richard Huot. J'ai dû déplacer mon véhicule d'endroit. À ce moment un homme s'est approché de mon véhicule, il s'agissait du maire de Morin Heights Monsieur Plante.

Par la suite, nous nous sommes dirigés vers l'élément épurateur et nous avons constaté qu'une nouvelle fosse était installée.

J'ai demandé à Messieurs Beauregard et Huot quand avait été effectué les travaux. La fosse scellée aurait été installée mardi 21 août en soirée. Le reste du terrain a été travaillé (bulldozer) et quelques petits bouts de tuyaux de type drain flexibles se trouvaient sur le sol. M. Beauregard m'indiquait que les travaux avaient été effectués en urgence puisqu'ils «déversaient». J'explique à M. Beauregard que d'après l'historique du dossier (documents provenant de l'ingénieur et des différentes communications avec les représentants de la municipalité), ils étaient avisés qu'une demande d'autorisation devait nous être transmise. Selon ce dernier, ils devaient arrêter les écoulements sinon la ville pouvait fermer leur commerce !??. J'ai alors mentionné qu'au lieu d'effectuer des travaux sans autorisation, de payer pour réaliser des travaux sans savoir si cette solution ne sera retenue et autorisable, ils auraient très bien pu effectuer la vidange périodique sur la fosse existante. J'ai pris 2 photographies.

Selon les informations obtenues, les eaux usées sont acheminées dans la fosse septique et ensuite dans la fosse scellée. Nous sommes jeudi matin il est au alentour de 9h20 et M. Kübeck m'indique que la fosse scellée est au ¾ pleine alors que mercredi matin le fond semblait recouvert d'approximativement 4 pouces. J'ai demandé ce qu'il était advenu du champ d'épuration. M. Huot croit qu'il est uniquement débranché de la fosse et encore en place.

M. Beauregard insiste pour me demander si ce que je veux, est qu'ils l'enlèvent la fosse qu'ils ont fait installé? Je lui indique qu'il sera avisé par écrit des mesures correctives demandées.


J'ai procédé à la prise des coordonnées GPS.

## 3. Conclusion


-Avoir procédé à des travaux d'égout sans avoir obtenu l'autorisation du ministre au préalable. Contravention à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

## 4. Recommandations

Transmettre un avis d'infraction demandant de nous transmettre un plan de correctif d'ici le 14 septembre prochain et demandant également une copie des factures des vidanges de la fosses septique.

Rédigé par : Sonia Ouellet	Secteur : Hydrique
Signature : 	Date : 2007-08-24

## 5. Vérification

Approuvé par <sup>pour</sup> Sophie Daigneault	Secteur : Municipal et hydrique
Signature : 	Date : 09-08-31
Commentaires du vérificateur :	



6. Photos et croquis

**Photo #1:**

Référence Photo :  
02017-00 001.JPG

**Note :**  
Fosse scellée installée sans autorisation (capacité selon M. Beauregard 1500 gallons ou 680 litres)



**Photo #2:**

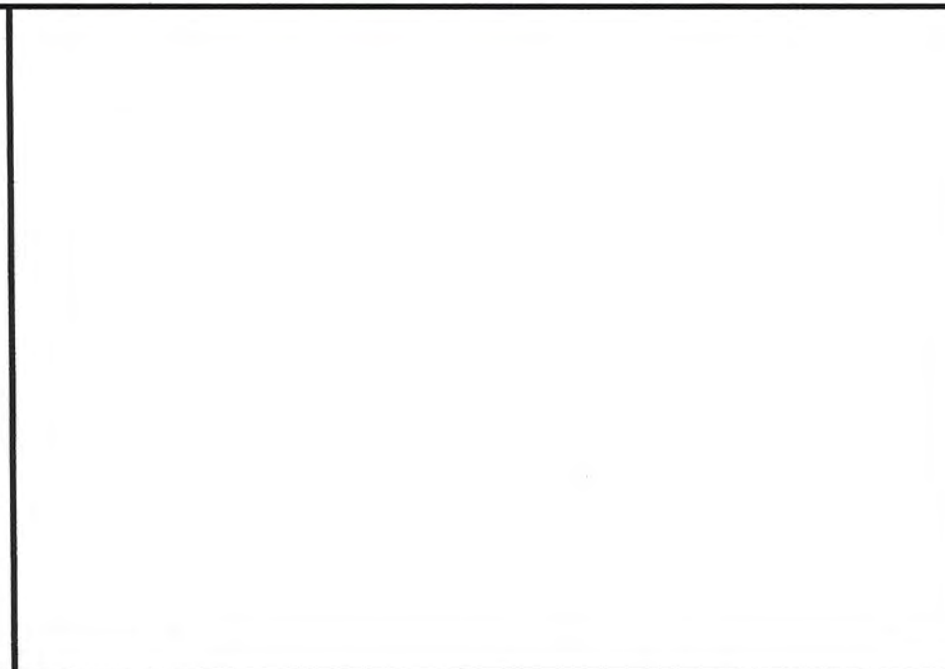
Référence Photo :  
02017-00 002.JPG

**Note :**



**Photo #3**

**Note :**





CERTIFIÉ

Sainte-Thérèse, le 4 septembre 2007

AVIS D'INFRACTION

---

9072-8775 Québec inc.  
447, rue Principale  
St-Sauveur-des-Monts J0R 1R4

N/Réf. : 7330-15-01-02017-00  
400429554

Objet : Avoir réalisé des travaux d'égout sans autorisation du ministre  
à l'arrière du 717 chemin du Village à Morin-Heights

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 août 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

Avoir procéder à l'exécution de travaux d'égout sans avoir obtenu l'autorisation du ministre au préalable

1. - Loi sur la qualité de l'environnement;  
Article 32

Nous vous demandons donc de procéder IMMÉDIATEMENT aux corrections qui s'imposent soit en procédant à la vidange périodique de la fosse septique afin d'éviter tout débordement d'eaux usées. Par le fait même, nous vous demandons de nous transmettre copie de vos factures de vidanges d'eaux usées.

Aussi nous vous demandons de nous soumettre un plan de correctifs permanents entériné par un ingénieur professionnel pour l'installation septique et ce, d'ici le 14 septembre prochain.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Sonia Ouellet au (450) 433-2220 poste 242.

...2

AVIS D'INFRACTION

---

N/Réf. : 7330-15-01-02017-00  
400429554

-2-

Le 4 septembre 2007

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

SD/so

*Michèle Seward*  
*pour* Sophie Daigneault  
Coordonnatrice  
Secteurs municipal et hydrique



**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-03-22	Heure d'arrivée : 10 h 28	Heure de départ : 11 h 00
Inspecteur : Dominic Bélanger	Accompagné de :	

N° intervention : 300669920	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7330-15-01-02017-00	N° du rapport d'inspection : 400950314
N° demande : 200176354	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : M-8 Morin-Heights/ 9072-8775 Québec inc., faire la vérification du système de traitement des eaux usées du commerce. Selon le dossier, elle aurait été construite sans autorisation du Ministre.	

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Société Immobilière des hirondelles	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2098900	Type de lieu : bâtiment commercial
Localisation du lieu inspecté : 717 et 719, chemin du Village à Morin-Heights	
Coordonnées géographiques du lieu : UTM NAD 83 Zone 18T	

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9072-8775 Québec inc.	propriétaire	447, rue Principale St-Sauveur (Qc) J0R 1R4	Y2068904

**Conditions météo**

Soleil 10° C
--------------

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur Kevin	Propriétaire commerce dans le bâtiment	

**Mode d'identification**

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Kevin			

**Plainte**

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos annexées au rapport : 5
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par <b>Dominic Bélanger</b> avec un appareil photo de type <b>Canon Powershot A-490</b> . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\beldo01\7330-15-01-02017-00\2012-03-22	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

**Autres pièces annexées au rapport**

	Nombre	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		



Date de l'inspection : 2012-03-22	No de gestion documentaire : 7330-15-01-02017-00
-----------------------------------	--

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

J'arrive au lieu cité plus haut. Je me stationne, et fais le tour des lieux. Un homme s'approche et m'aborde. Je me présente, et il fait de même. Je discute avec monsieur Kevin; il est propriétaire du Ultramar, qui est situé dans l'immeuble qui est visé par mon inspection. Il me dit qu'il est locataire seulement; pas propriétaire du bâtiment et fond de terre. Il me donne le numéro de téléphone du propriétaire : 450-227-3500 (Les immeubles Des Hirondelles). Dans le bâtiment, le tout consiste en une station-service, et un commerce de location vidéo. Il y a un casse-croûte, mais il est inexploité.

Nous allons vers le système de traitement des eaux usées de l'immeuble commercial. Selon monsieur Kevin, le système est de type scellé. La fosse a été vidangée ce lundi (19 mars), et elle est déjà pleine. Il y aurait des fissures ou autres qui ferait en sorte qu'il y a libre circulation des liquides (eaux de fonte, souterraines ou usées). Selon monsieur Kevin, le propriétaire serait au courant de la situation, mais il ne fait rien; il laisse aller les choses. Nous ouvrons le couvercle. Nous entendons un léger écoulement d'eau provenant de la fosse. Mais je ne vois pas d'où ça provient. Sur place, la station-service est composée de un îlot avec deux paires de pompes. Aucun écoulement d'eaux usées de constater. Aucune odeur de sanitaire de perçue sur le site.

Je prends quelques photos. Je quitte le site.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

2012-09-05  
 Laissé message dans la boîte vocale de l'exploitant.


2012-09-06  
 Un appel de monsieur Richard Huot, propriétaire de l'immeuble. Selon monsieur Huot, la fosse septique qui est sur le site est bien de type scellé. Elle aurait une capacité de 1500 gallons. C'est la même que lors de l'inspection de 2007. Elle ne devrait pas y avoir de bris ou autre. Elle est vidangée à toutes les deux semaines. Monsieur Huot peut nous fournir les factures de vidange. Je lui mentionne que le système n'a jamais été autorisé par le gouvernement provincial, et qu'il ne pourra pas l'être à post-priori. Monsieur Huot me dit que l'entreprise veut implanter un autre système de traitement des eaux usées. Je lui réfère monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur division analyse du MDDEP. Son entreprise doit avoir une autorisation avant la construction d'un autre système de traitement des eaux usées. Son consultant GÉNIVAR est déjà sur le coup.  
 Un avis d'infraction a été signifié le 4 septembre 2007 concernant des travaux de construction de cette fosse scellé sans avoir obtenu au préalable une autorisation du Ministre.

5. Conclusion

C'est la même fosse septique scellé que lors de l'inspection de 2007 qui est en opération;  
 Elle est vidangée à toutes les deux semaines environ;  
 Aucune odeur de perçue; aucun écoulement d'eau usée de constater dans l'environnement;  
 L'exploitant veut agrandir ses installations dans un futur proche.

6. Recommandations

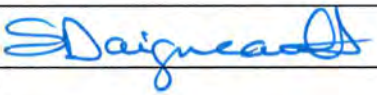
Envoyer une lettre d'information réglementaire pour lui expliquer que tout système de traitement doit être autorisé avant sa construction.

Signature :  Date de rédaction : 2012-09-13



Date de l'inspection : 2012-03-22	No de gestion documentaire : 7330-15-01-02017-00
-----------------------------------	--

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Sophie Daigneault	Fonction : Coordonnatrice municipale
Signature : 	Date : 2012-9-26
Commentaires :	

Date de l'inspection : 2012-03-22

No de gestion documentaire : 7330-15-01-02017-00

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_3442

Description : Couvercle bétonnée de la fosse scellée.



Photo no : 2

Fichier : IMG\_3443

Description : Autre vue du couvercle de la fosse de la photo no.1.



Photo no : 3

Fichier : IMG\_3444

Description : Couvercle levé.





Photo no : 4

Fichier : IMG\_3445

Description : Intérieur de la fosse. On peut remarquer qu'elle est presque pleine.



Photo no : 5

Fichier : IMG\_3446

Description : Vue d'ensemble du bâtiment (station-service et restaurant fermé).



Sainte-Thérèse, le 26 septembre 2012

Monsieur Claude Beauregard  
Monsieur Richard Huot  
9072-8775 Québec inc.  
447, rue Principale  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R4

N/Réf. : 7330-15-01-02017-00  
400965848

Objet : Installation septique pour le bâtiment commercial situé au 717, chemin du Village,  
dans la municipalité de Morin-Heights.

Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 22 mars 2012 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale à l'endroit mentionnée en rubrique, nous avons constaté qu'il y a exploitation d'un bâtiment commercial. Voici les infrastructures qui ont été constatées lors de cette inspection;

- Un bâtiment abritant un commerce de location vidéos, un restaurant inexploité ainsi qu'une station-service avec deux paires de pompes à essence.
- Les eaux usées sont dirigées vers une fosse septique en béton de type scellé, d'une capacité de 1500 gallons;

En ce qui concerne l'installation septique du bâtiment, il n'y a eu aucune autorisation au **préalable** de notre ministère. Selon le document *Guide technique Traitement des eaux usées des résidences isolées*, un garage station-service produit, pour chaque paires de pompes à essence, un débit estimé de 1900 litres d'eau usée par jour. Ayant deux paires de pompe, il est estimé à 3800 litres par jour. À cela, il faut additionner le restaurant, inexploité lors de l'inspection, mais qui pourrait produire, s'il était ouvert 24 heures, un débit estimé de 400 litres/jour par siège, ou de 125 litres/jour par siège s'il n'est pas ouvert 24 heures. Une autorisation gouvernementale est obligatoire lorsqu'il y a production d'eau usée de plus de 3240 litres/jour.



Nous tenons à vous rappeler que toute modification, agrandissement, réfection en ce qui à trait aux systèmes de traitement des eaux usées devra obligatoirement faire l'objet d'une autorisation **au préalable** de notre ministère en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Finalement, nous aimerions recevoir, **d'ici le 15 octobre 2012**, les factures de vidange de ladite fosse, pour les mois de janvier à juin 2012.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Dominic Bélanger au 450-433-2220 poste 268.

SD/db



Sophie Daigneault, coordonnatrice  
Secteur municipal et hydrique

c.c. municipalité de Morin-Heights